

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIBOURNE

SÉANCE DU 28 MAI 2009

Nombre de conseillers
composant le Conseil
Municipal : 35

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Maire

Etaient Présents :

Monsieur Gilbert MITTERRAND Maire,
Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Monsieur Philippe BUISSON, Madame Isabelle HARDY,
Madame Catherine BERNADEAU, Monsieur Jöel ROUSSET, Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Madame
Corinne VENAYRE, Madame Annie POUZARGUE, Madame Dominique LEMOINE-LAPAIRE Adjoints,
Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER, Madame Annie CHÊNE, Madame Carmen LOZANO*,
Monsieur Daniel BEAUFILS, Monsieur Patrick NIVET, Monsieur Régis GRELOT, Madame Marie-Christine
DEDIEU, Monsieur Denis SIRDEY, Monsieur Antoine CARBONNIER, Monsieur Didier DUBREUILH,
Madame Claudine CHAPRON, Madame Jocelyne SERRAU, Madame Sabine AGGOUN, Madame
Sandrine CERVELLE, Monsieur Thierry MARTY, Monsieur Omar N'FATI, Monsieur Alain MARTORELL,
Madame Nelly DARRIGAN, Madame Marie-Noëlle LAVIE, Madame Marie-Thérèse ALONSO,
Monsieur Jean-Paul GARRAUD, Monsieur Christophe-Luc ROBIN, Jacqueline RIEU Conseillers

NB* :

Madame Carmen LOZANO présente à partir de la délibération 09-05-101 : MISE EN SEPARATIF
DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES REAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Etaient excusés :

Monsieur Michel GALAND pouvoir à Monsieur Antoine CARBONNIER,
Madame Nicole DESSANDIER pouvoir à Monsieur Gilbert MITTERRAND Maire,

Monsieur Omar N'FATI a été nommé secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2009**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- approuvé la séance du 11 mai 2009 ;

- 09.05.092 - donné quitus à Monsieur le Maire, pour les décisions prises en vertu de la
délibération consentie le 27 mars 2008 complétée par celle du 30 mars 2009 (**34** conseillers présents
ou ayant donné pouvoir),

- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 34

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **09.05.093** : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU LIBOURNAIS ET LA VILLE DE LIBOURNE POUR L'ANNEE 2009

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **09.05.094** : TARIFS DE LOCATION LIGNE D'EAU A LA PISCINE MUNICIPALE

- **09.05.095** : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2009/2010

- **09.05.096** : CREATION DES TARIFS ANIMATIONS JEUNES 12-17 ANS - ANNEE 2009

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **09.05.097** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS MUNICIPAUX AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

- **09.05.098** : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS DE POSTES

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Déléguée à la petite enfance, à l'enfance, à l'éducation et à la jeunesse

- **09.05.099** : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE POUR L'ANNEE 2009
M. Omar N'FATI n'a pas participé au vote de la subvention à l'association Repères.

- **09.05.100** : MODIFICATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX PROJETS DES JEUNES EN LIBOURNAIS DE 13 A 25 ANS POUR L'ANNEE 2009

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 35

PROSPECTIVE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Jöel ROUSSET, Délégué à la prospective urbaine et au développement durable

- **09.05.101** : MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES REAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Rapporteur : Madame Dominique LEMOINE LAPAIRE, Déléguée au patrimoine et à la valorisation des espaces urbains,

- **09.05.102** : DENOMINATION DE VOIES LOTISSEMENT CLOS BONI

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie MAERTEN, Délégué aux finances et à la coordination

- **09.05.103** : FIXATION DES MONTANTS DES VACATIONS DES JURES DE CONCOURS DE FIN D'ANNEE AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Par 29 voix pour et 6 abstentions (Alain MARTORELL, Nelly DARRIGAN, Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Thérèse ALONSO, Jean-Paul GARRAUD, Christophe-Luc ROBIN), le conseil municipal a adopté le dossier suivant :

- **09.05.104** : DISPOSITIF FINANCIER D'ENCOURAGEMENT A LA PRATIQUE DE LA DANSE POUR L'ANNEE 2009

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- **09.05.105** : ACCEPTATION DE DIVERS PARTENARIATS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA 18EME EDITION DU FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE FEST'ARTS LES 6, 7 ET 8 AOUT 2009

- **09.05.106** : DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ANNEE 2009

Par 32 voix pour et 3 abstentions (Patrick NIVET, Didier DUBREUILH, Claudine CHAPRON), le conseil municipal a adopté le dossier suivant :

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Madame Catherine BERNADEAU, Déléguée à l'évaluation des politiques publiques, aux modes de gestion du service public, du commerce et de l'artisanat,

- **09.05.107** : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : CHOIX DU CANDIDAT ET APPROBATION DU CONTRAT

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le dossier suivant :

- **09.05.108** : AVENANT N°10 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS DE LA VILLE DE LIBOURNE RELATIF A LA MODIFICATION DU REGIME DE LA COMPENSATION TARIFARIE ET A LA MISE EN PLACE D'UNE DESSERTTE DE LA PLAGE DES DAGUEYS LE DIMANCHE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE 2009

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pas de communication et question diverses

La séance a été levée à 21 heures 05.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Pour expédition conforme
Gilbert MITTERRAND
Maire de Libourne

NB : les décisions du conseil municipal et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

